

BNP Paribas Fortis Funding (LU)

émet de nouvelles obligations à 7 ans en euro

FLASH
INVEST

Juin 2016

Document promotionnel



BNP PARIBAS
FORTIS

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligation



7 ans



Euro (EUR)
Pas de risque
de change



Droit au
remboursement à
100% de la valeur
nominale à l'échéance



Coupon annuel de
0,90% (brut)



Précompte mobilier
de 27%

BNP Paribas Fortis Funding EUR 0,90% Fixed Rate 2023 (en abrégé BP2F EUR 0,90% Fixed Rate 2023) est une obligation émise par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garantie par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous verser annuellement un coupon et à vous rembourser le capital à 100% de la valeur nominale, à l'échéance. En cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi, à l'échéance.

Principales caractéristiques

- ✓ Émission en euro (EUR).
- ✓ Maturité de 7 ans.
- ✓ Coupon annuel de 0,90% (brut), payable à terme échu le 13 juillet.
- ✓ Sur base du prix d'émission de 100,90% (soit 1.009 EUR par coupure), le rendement actuariel brut est de 0,767%, soit un rendement actuariel net* de 0,526% après déduction du précompte mobilier de 27%.

Objectif

Dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas, la BP2F EUR 0,90% Fixed Rate 2023 est émise pour permettre à l'investisseur prudent d'obtenir, durant 7 ans, un coupon annuel, dont le montant et la date de distribution sont connus dès le départ.

Principaux risques

- ✓ **Risque de crédit:** en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi, à l'échéance. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur et/ou du garant, elle pourrait décider de prendre des mesures impactant la valeur des Notes (bail-in); dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts.
- ✓ **Risque de liquidité:** cette obligation est cotée sur un marché réglementé. La cotation ne garantit cependant pas le développement d'un marché actif permettant sa négociation. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", au verso).
- ✓ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation fluctuera en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Si, après l'émission de cette obligation, les taux d'intérêt du marché augmentent, le prix de l'obligation diminuera et inversement augmentera si les taux de marché diminuent, toutes choses étant égales par ailleurs.

* Rendement ne tenant pas compte d'autres frais éventuels comme ceux liés à la conservation des titres en compte-titres et/ou de tout autre régime fiscal éventuellement applicable.

Principales caractéristiques de cette obligation



Description

Emetteur: BNP Paribas Fortis Funding, filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.
Garant: BNP Paribas Fortis SA. **Rating:** A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A (*stable outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR. Code ISIN: XS1434220544 - Série 893.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 100 millions EUR. Les critères qui seront utilisés par l'émetteur pour déterminer le montant final de l'émission sont repris dans la Partie B des Final Terms.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif, régis par le droit anglais.
- Ces obligations seront cotées sur la Bourse de Luxembourg (voir "Risque de liquidité" au recto).



Durée

Date d'émission et de paiement: 13 juillet 2016.

Prix d'émission: 100,90% de la valeur nominale (soit 1.009 EUR par coupure).

Echéance: 13 juillet 2023, ce qui correspond à une durée de 7 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant.



Frais

Commission de placement unique de 0,90%, supportée par l'investisseur particulier et comprise dans le prix d'émission de 100,90%. À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur. L'investisseur potentiel est invité à consulter les Final Terms pour plus d'informations sur cette commission.

Frais

Service financier: gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.

Conservation en compte-titres: gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.

Frais de courtage: pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation fiscale actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 27%.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- En cas d'achat ou de vente sur le marché secondaire : TOB de 0,09% (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

Le Prospectus de base (en anglais) daté du 13 juin 2016, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, son résumé en français, le Résumé spécifique à l'émission (en français) et les Final Terms (en anglais) datées du 15 juin 2016 sont disponibles gratuitement sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Information complémentaire de droit belge

L'émetteur pourrait être tenu de respecter le code de droit économique belge, en particulier les dispositions relatives aux clauses abusives, dans l'application des clauses du prospectus de base et des conditions définitives relatives à l'émission de ce produit distribué en Belgique, pour autant que ces dispositions soient applicables à l'émetteur.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de cette obligation sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Plaintes

Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement est à adresser

- à BNP Paribas Fortis SA – Service **Gestion des plaintes** (1QA8D) – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles ;
- au Service de Médiation pour le Consommateur (**Ombudsfin**) via www.ombudsfin.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte



Comment souscrire ?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre publique en Belgique**.

Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 16 juin à 9h au 8 juillet 2016 à 16h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus.

Pour en savoir plus ou pour souscrire :

- dans toute **agence BNP Paribas Fortis**
- auprès de **Easy banking centre au n° 02 433 41 31**
- via **PC banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.